

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

du 2 octobre 2015

Ordre du jour

- **Débat sur l'accueil de réfugiés en provenance des zones de guerre sur le territoire communal.**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

DU 2 OCTOBRE 2015

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire a ouvert la séance du Conseil municipal et a procédé à l'appel des conseillers municipaux :

Pascal PRAS	Présent
Michèle CRASTES	<i>Absente</i>
Loïc CHANU	Présent
Isabelle VIAU	Présente
Jérôme BLIGUET	Présent
Marie-France COSTANTINI	Présente
Frédéric L'HONORÉ	<i>Absent</i>
Christel LE MEILLAT DORÉ	Présente
Francis BRANCO	Présent
Élodie LUSTEAU	<i>Absente</i>
Pierre GRESSANT	Présent
Christine SINQUIN	Présente
Vincent LE LOUËT	Présent
Maryline PERROT	Présente
Dominique VÉNÉREAU	Présent
Geneviève CHAUVET	<i>Absente</i>
Philippe BEAULIEU	Présent
Daniel BONCLER	Présent
VANOUVONG-GALLAND Stéphanie	Présente
David GOURIN	Présent
Sylvie FOUCHER	Présente
François GUIHO	Présent
Martine LE CLAIRE	<i>Absente</i>
Alain GOUHIER	Présent
Christine DOBRASZAK	Présente
Ludovic CAUDET	Présent
Julie CHRISTORY	<i>Absente</i>
Dominique CHARTIER	Présent
Marie-Claire MORAND	Présente

1) Débat sur l'accueil de réfugiés en provenance de zones de guerre sur le territoire communal

Monsieur le Maire remercie en premier lieu les conseillers municipaux de s'être déplacés aujourd'hui pour débattre de la situation des migrants en provenance de pays frappés par la guerre et évoquer la place que pourrait prendre la commune de Saint-Jean-de-Boiseau dans l'accueil de ces populations. Il souhaite que le débat qui va suivre soit digne et respectueux afin que chacun puisse s'exprimer librement sur cette question.

Il rappelle en préambule que l'Europe occidentale est confrontée, depuis plusieurs mois, à un afflux massif et sans précédent de Syriens, d'Irakiens et d'Iraniens notamment qui fuient leurs pays dévastés par la guerre. Les instances européennes ont formulé récemment des propositions visant à répartir l'accueil de ces migrants entre tous les pays de l'espace Schengen. Dans ce contexte, le Gouvernement français a réuni, le 12 septembre dernier, près de 600 maires pour d'une part faire un état des lieux de la situation et d'autre part solliciter la coopération des collectivités territoriales dans l'accueil de ces populations migrantes. Un livret d'information a été mis à la disposition des élus à cette occasion, livret qui a été envoyé à chaque élu du Conseil municipal avant la réunion de ce soir.

La politique du droit d'asile relevant de la compétence de l'État, il convient de s'interroger ce soir sur la place que la commune peut prendre dans ce dispositif. En d'autres termes, la commune doit-elle s'inscrire dans ce processus d'accueil sachant que l'organisation matérielle de cet accueil se fera en étroite collaboration avec les services de l'État. Un médiateur national a d'ores et déjà été nommé et des coordonnateurs départementaux ont été désignés pour l'assister dans cette tâche. Leur rôle sera principalement d'assurer le décompte des possibilités d'accueil ainsi que la répartition des familles sur les différents sites identifiés. L'État s'engage également à créer des places supplémentaires dans les centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) ainsi qu'à verser un soutien exceptionnel et forfaitaire aux communes qui offriront sur leur territoire des logements supplémentaires d'ici 2017, pour un montant de 1 000 € par place d'hébergement.

Pour conclure, Monsieur le Maire rappelle que la France est depuis toujours une terre d'asile et que son histoire est jalonnée d'épisodes marqués par l'accueil de populations étrangères (Italiens, Espagnols, Belges, « Boat-people », Nord-africains, ...). De ce fait, face à ce drame humain, et bien que le contexte économique et social soit aujourd'hui différent, il estime que la commune de Saint-Jean-de-Boiseau doit apporter sa pierre à l'édifice et doit prendre sa place dans l'élan de solidarité nationale envers ces populations sinistrées. Cela ne signifie pas pour autant que nous accueillerons réellement une ou plusieurs familles sur notre territoire, mais que nous restons à la disposition des services de l'État pour apporter notre contribution en cas de besoin.

Il laisse désormais la parole aux conseillers municipaux qui souhaitent s'exprimer.

François GUIHO estime qu'il n'est pas possible d'ignorer ce problème puisque ces personnes sont, pour certaines, déjà présentes sur le territoire national. Il appartient donc à l'État de débloquer les fonds nécessaires pour aider les collectivités locales à proposer un accueil de qualité à ces réfugiés.

Maryline PERROT considère que cette problématique doit être examinée sous deux axes : l'aspect humain d'une part et l'aspect matériel d'autre part. S'il est encore trop tôt pour apporter des réponses concrètes au second, il n'est pas possible, en revanche, de rester inactif sur le premier. Nous serions, en effet, soulagés de trouver un refuge si nous étions à la place de ces personnes. Elle souhaite donc que la commune s'inscrive dans la démarche d'accueil de familles migrantes.

Jérôme BLIGUET se déclare également favorable à l'accueil de réfugiés par esprit de solidarité.

Marie-France COSTANTINI met en avant la responsabilité morale que nous devons avoir face à cette situation ainsi que le devoir humanitaire dont nous devons faire preuve. Une solidarité active doit être mise en œuvre pour aider ces populations, que ce soit sur le territoire national ou par le biais d'une assistance aux pays qui accueillent la grande majorité des réfugiés (Liban et Jordanie notamment).

Alain GOUHIER estime qu'il faut éventuellement aider les pays limitrophes des zones de conflits à accueillir les réfugiés mais il n'est pas favorable à un accueil des réfugiés en France. En effet, au regard de la situation économique du pays, il considère que l'État doit mobiliser ses moyens au profit de ses propres concitoyens dans le besoin avant de venir en aide aux autres. De plus, il s'étonne de la capacité de l'État à trouver des logements et des financements pour aider ces populations alors que notre pays est frappé par une crise sévère et que de nombreux français vivent dans la rue.

Christine DOBRASZAK estime que la population de notre pays est durement éprouvée par la crise et que les efforts de l'État doivent en priorité bénéficier aux citoyens français. Tant que ce problème ne sera pas réglé, elle n'est pas favorable à l'accueil d'étrangers sur notre territoire.

Vincent LE LOUËT indique que l'urgence de la situation impose de trouver une solution rapide à la crise humanitaire avant de la présenter sous l'angle politique. Il ne s'agit pas aujourd'hui d'opposer les français et les étrangers mais de venir en aide à des femmes, des hommes et des enfants qui fuient leurs pays en guerre. Il se félicite que l'Europe prenne en considération ce drame humain et propose des pistes pour venir en aide aux réfugiés. Il est donc favorable à l'accueil de familles à Saint-Jean-de-Boiseau si l'État accompagne la commune dans l'organisation matérielle et financière de cette opération.

Pierre GRESSANT rappelle tout d'abord que la France compte plus de 36 000 communes pour 24 000 personnes à accueillir. Il serait donc certainement possible d'en accueillir d'avantage si le besoin venait à s'exprimer. D'autre part, il rappelle que la France, pays de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, est, depuis toujours, une terre d'immigration et qu'il existe aujourd'hui un fort pourcentage de la population française issu de ces différents flux migratoires. Enfin, il précise que seulement 3,30% de la population mondiale vit en dehors de son pays d'origine ce qui représente une très faible proportion. De ce fait, il lui semble impossible de ne pas répondre favorablement à la question de savoir si on souhaite accueillir ces réfugiés. Par contre, il convient de s'interroger sur les conditions matérielles de cet accueil et sur nos capacités à la mettre en œuvre dans de bonnes conditions.

Isabelle VIAU partage les propos de Pierre GRESSANT. Elle estime que le problème humain doit être réglé en priorité.

Christel LE MEILLAT DORÉ estime que le mélange des cultures n'est pas une menace mais au contraire une richesse. De plus, il convient de faire preuve de solidarité face à cette situation aussi difficile. Enfin, elle estime que venir en aide à ces populations migrantes ne signifie pas ignorer les français en difficulté.

Francis BRANCO indique qu'être humaniste, c'est être tolérant et que l'immigration doit être considérée comme une grande richesse. Il souhaite également rappeler que toutes ces personnes quittent leurs pays non par plaisir mais par nécessité. Il propose également de modifier la réglementation d'accès au travail afin que quiconque, quelle que soit sa nationalité, puisse travailler en toute légalité en France. Enfin, il propose la création d'un fonds national commun permettant à la fois d'aider les communes françaises mais également les pays limitrophes des zones de conflit dans l'accueil de réfugiés.

Daniel BONCLER estime que la problématique des migrations est un phénomène cyclique. Aujourd'hui, elle est due à la guerre, demain, elle pourrait être la conséquence du climat, de la famine, de l'accès à l'eau ... Il convient donc d'organiser ces migrations plutôt que de les subir.

Dominique CHARRIER estime que si les populations étaient issues de pays limitrophes au nôtre, cet accueil se ferait naturellement, sans débat. Il se déclare, en outre, favorable à une aide aux pays limitrophes des zones de conflit.

Sur le plan du logement, et pour répondre à Monsieur GOUHIER, Monsieur le Maire confirme effectivement que de nombreuses communes, principalement en zone urbaine, connaissent de réelles tensions (région parisienne notamment) et auront certainement des difficultés à proposer des solutions d'hébergement. Néanmoins, il existe également sur le territoire national des secteurs où la demande est beaucoup moins forte. À titre d'illustration, la ville de Saumur a fait savoir qu'elle avait des vacances dans son parc de logement social. Il existe donc des solutions et c'est à l'État de compiler toutes les opportunités disponibles et de jouer son rôle de régulateur en matière de répartition des demandes. Si un accueil doit être réalisé à Saint-Jean-de-Boiseau, celui-ci devra être fait au sein d'un réseau (communal, associatif, ...) car nous n'avons pas les capacités à agir seuls. Par contre, il est évident que cet élan de solidarité ne se fera pas au détriment des Boiséens en difficulté.

Alain GOUHIER estime qu'il est complètement irréaliste de penser que l'on va pouvoir donner du travail à ces personnes et que la seule aide qu'on pourra leur donner sera financière.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole au public.

Une premier intervenant rapporte les propos de différents experts en économie qui affirment que les personnes issues de ces migrations n'entrent pas en concurrence sur le marché du travail avec les populations locales. L'argument de l'accentuation du chômage pour s'opposer à l'accueil des migrants est donc un faux débat. Il s'insurge également d'entendre que le problème doit se régler simplement par l'envoi de financements aux pays limitrophes comme le font les pays du Golfe puisque ce type de démarche ne prend pas en compte l'aspect humain de la situation. Il conclut son intervention en rapprochant la crise des migrants et les difficultés sociales en France à l'omniprésence du pouvoir de l'argent dans le monde économique actuel et à la faible valeur que constituent les hommes.

Une seconde personne du public fait part de sa propre expérience en rappelant que ses parents, d'origine italienne, ont été accueillis en France il y a plusieurs décennies et que cet accueil leur a permis d'offrir à leur famille des conditions de vie bien meilleures que celles qui auraient été les leurs en Italie. Elle exprime toute sa reconnaissance à la France et estime qu'il est de notre devoir de venir en aide à ces populations sinistrées.

Une troisième intervention rappelle qu'il existe différents types de migrants. Concernant ceux dont le sort est évoqué ce soir, il ne fait aucun doute qu'ils retourneront, dans leur grande majorité, dans leur pays d'origine dès qu'ils en auront l'opportunité. Il convient donc de les accueillir pendant cette période transitoire et les aider à retourner chez eux par la suite.

Enfin, plusieurs autres personnes évoquent la tradition d'accueil de La France et le soutien qu'ils apportent à la démarche communale.

Stéphanie VANOUVONG-GALLAND s'étonne d'entendre des propos stigmatisant les étrangers ou certains français qui seraient moins français que les autres. Le problème étant avant tout humain, elle est favorable à la mise en œuvre d'actions sur le plan communal.

Alain GOUHIER exprime son incompréhension face au désir des migrants de vouloir venir en Europe à tout prix puisque les pays qui la composent, et principalement la France, sont en constant déclin depuis des décennies. Il suffit pour s'en convaincre de voir la diminution de l'influence française au niveau international.

Dans ce contexte, il réaffirme sa position antérieure et estime qu'on ne peut pas accueillir tout le monde au risque d'aggraver une situation déjà très compliquée.

En réponse à cette intervention, Pierre GRESSANT rappelle qu'un rapport de 2007 évoque déjà cette problématique de perte d'influence de l'Europe. Elle n'est donc absolument pas liée aux événements actuels mais à un contexte international en constante

mutation. D'autre part, il pense que le repli sur soi peut procurer, à court terme, un sentiment de protection et de sécurité mais il est prouvé qu'il est néfaste à la croissance à plus longue échéance.

Loïc CHANU estime que si la commune a les capacités d'accueillir une ou plusieurs familles, il faut qu'elle mette en place une politique volontariste d'accueil des migrants. De même, il convient aujourd'hui d'agir au-delà de toute considération politique, économique ou financière en venant simplement en aide à des personnes qui sont dans la souffrance.

Sylvie FOUCHER souhaite qu'une large communication entoure la décision qui sera prise ce soir par le Conseil municipal.

Avant de conclure ce débat, Monsieur le Maire rappelle que les particuliers souhaitant s'associer à cet élan de solidarité ne peuvent pas accueillir de réfugiés directement chez eux. Ils ont toutefois la possibilité de se faire connaître auprès de la commune ou de la Préfecture pour proposer un logement. Il donne également lecture des messages reçus des élus qui n'ont pas pu se déplacer ce soir ; Michèle CRASTES est favorable à un accueil de familles avec le soutien de l'État de même que Martine LE CLAIRE et Élodie LUSTEAU. Frédéric L'HONORÉ rappelle également le rôle joué par la France à différentes périodes de son histoire dans l'accueil de populations en difficulté et il souhaite que cette tradition se perpétue. Enfin, Julie CHRISTORY estime que la commune doit apporter sa contribution dans l'aide aux populations migrantes.

Monsieur le Maire rappelle que l'urgence humanitaire à laquelle nous sommes confrontés nous oblige à faire preuve de fraternité et à mettre en œuvre tous les moyens dont nous disposons pour organiser dignement l'accueil de ces migrants. Cette aide sur le plan local peut également se compléter, au niveau national et international, par un soutien financier et matériel aux pays confrontés à des accueils massifs de migrants.

Afin de pouvoir informer le Préfet de Loire-Atlantique sur la position de la commune, Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis de principe du Conseil municipal sur l'accueil d'une ou deux familles sur notre territoire, étant précisé que cet accueil ne pourra se faire sans l'aide de l'État.

L'Assemblée se prononce favorablement sur cette proposition à 19 voix pour et 4 abstentions.

La séance est levée à 22 h 15.